

Cette présentation a été effectuée le 27 novembre 2012, au cours de la journée « Enjeux de comités d'experts pour assurer la qualité et l'utilité des avis : expériences récentes et perspectives d'avenir » dans le cadre des 16es Journées annuelles de santé publique (JASP 2012). L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP à la section Archives au : <http://jasp.inspq.qc.ca/>.

COMMENT ASSURER L'ACCEPTABILITÉ DES CONSEILS DES COMITÉS D'EXPERTS

Dr Howard Njoo, directeur général

Centre de la lutte contre les maladies transmissibles et les infections

Journées annuelles de santé publique – 27 novembre 2012, Montréal



PROTECTING CANADIANS FROM ILLNESS



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

Canada

Résumé

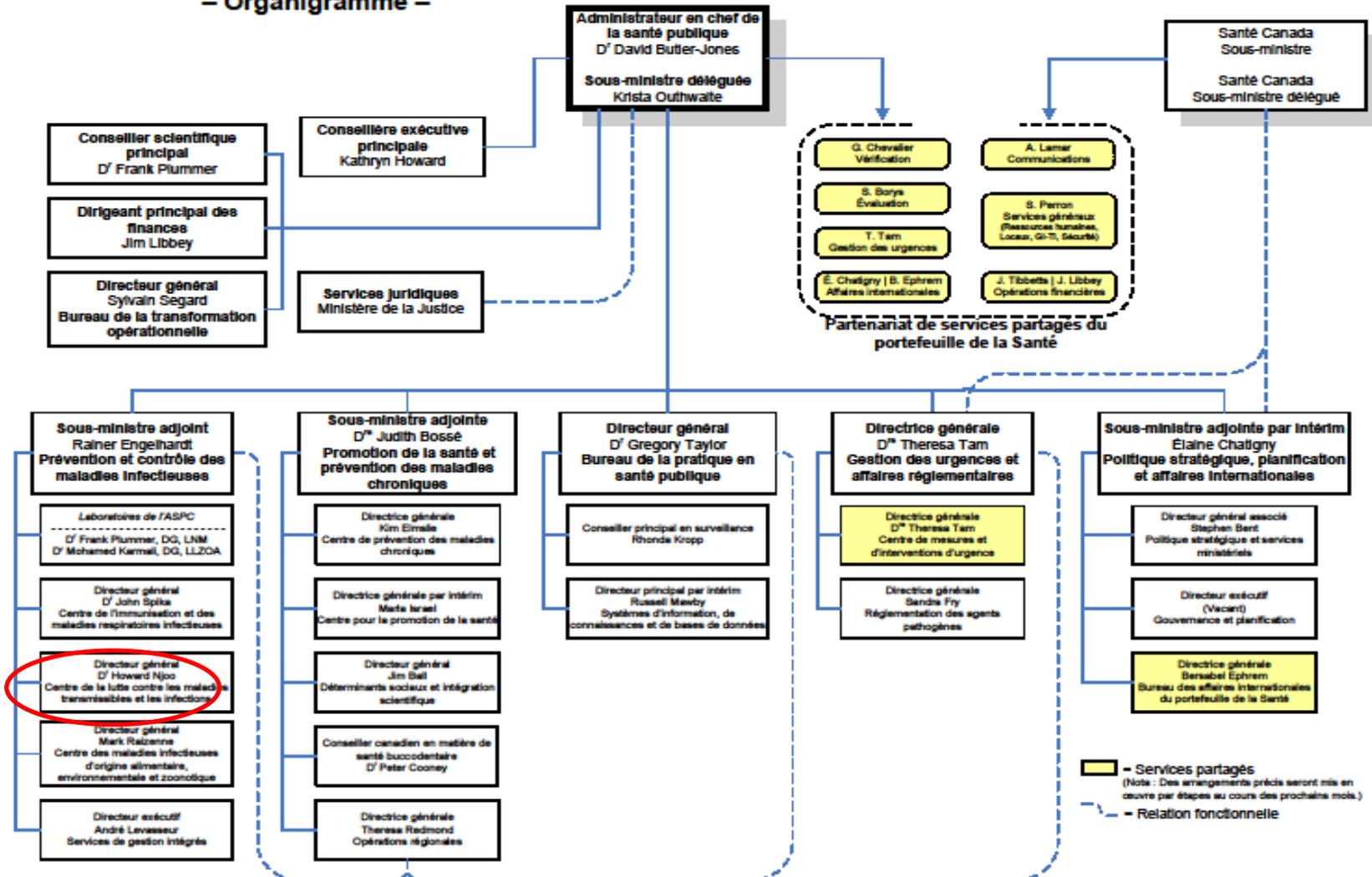
- Introduction
- Contexte de l'Agence de la santé publique du Canada
- Facteurs
- Composition des comités d'experts
- Paradigme du processus décisionnel gouvernemental
- Considérations fédérales, provinciales et territoriales
- Exemple : Lignes directrices sur le dépistage du VIH
- Conclusion : Dernières étapes
- Annexe : Facteurs dont les membres des comités d'experts doivent tenir compte

Introduction

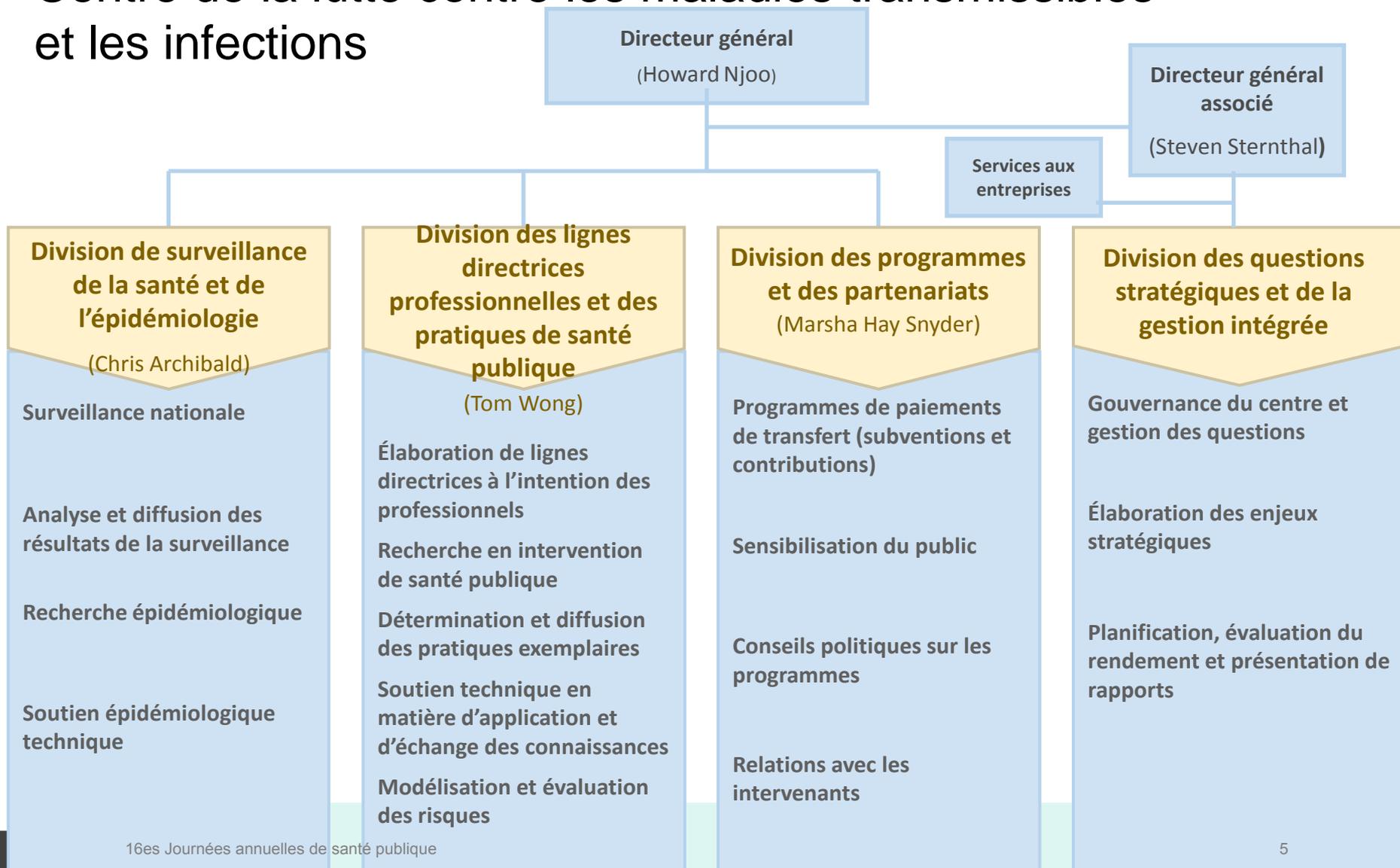
- Les comités d'experts peuvent avoir comme mandat de formuler des conseils sur ce qui suit :
 - » questions stratégiques (p. ex. Conseil consultatif ministériel sur l'Initiative fédérale de lutte contre le VIH/sida au Canada);
 - » questions scientifiques, techniques et relatives à la pratique de la santé publique (p. ex. Comité consultatif national sur l'immunisation, comité d'experts sur le dépistage du VIH et les lignes directrices sur les MTS, et comité d'experts chargé de la surveillance).

Agence de la santé publique du Canada

– Organigramme –



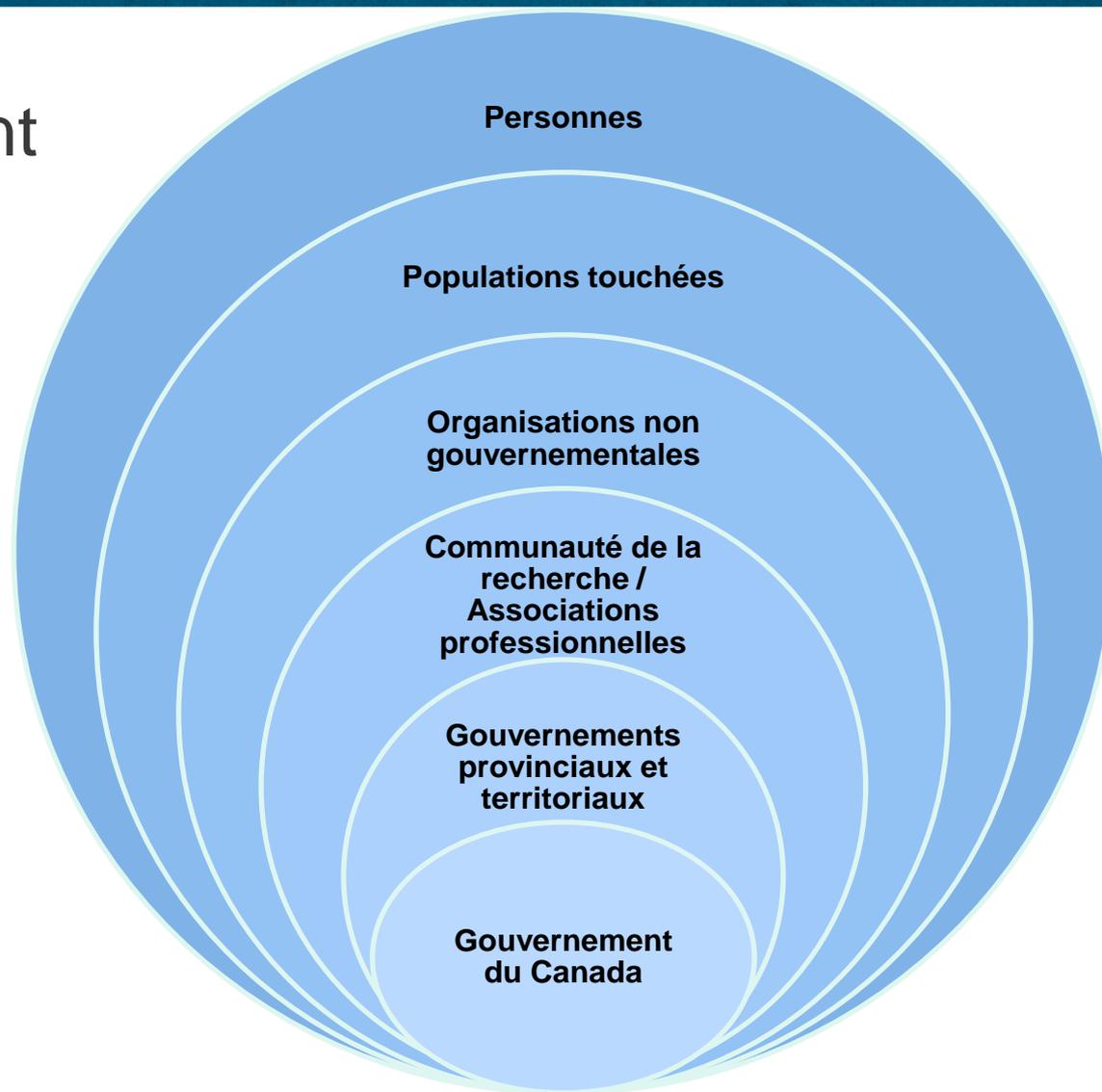
Centre de la lutte contre les maladies transmissibles et les infections



Facteurs

- Épidémiologie, surveillance et fardeau des maladies
- Pratique de santé publique, nouvelles technologies et nouveaux outils
- Programmes de santé publique

Environnement



Composition des organismes d'experts

- Expertise scientifique
- Perspectives du domaine médical et de la santé publique
- Organisations professionnelles et organisations de la société civile
- Populations touchées

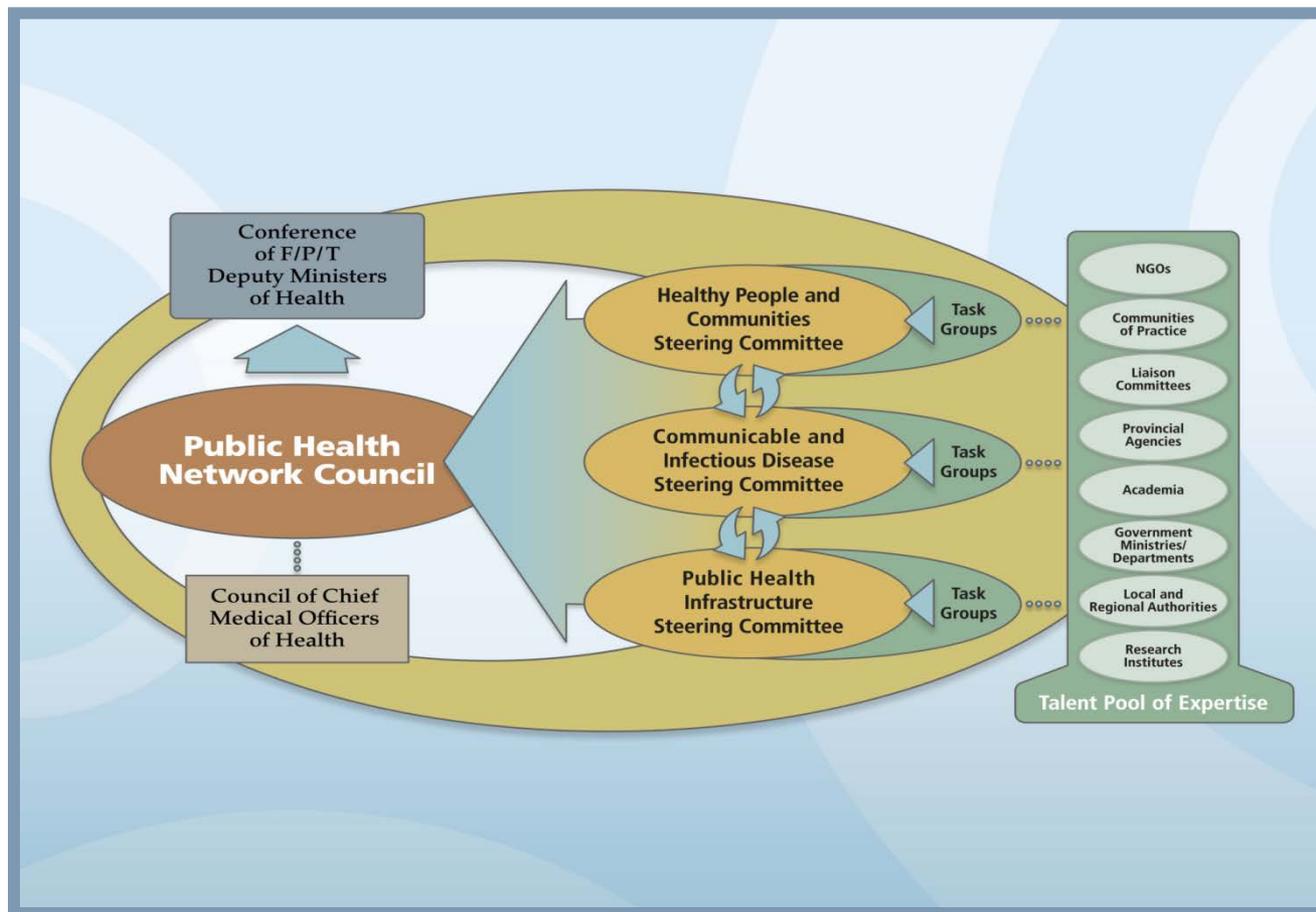
Paradigme du processus décisionnel gouvernemental

- Processus informé par des données probantes
 - » Il se fonde sur des données scientifiques.
 - » Il tient compte du point de vue des intervenants.
 - » Il respecte les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Considérations fédérales, provinciales et territoriales

- » Respect des rôles, des responsabilités et des priorités des administrations fédérales, provinciales et territoriales en matière de santé publique et de prestation de soins de santé.
- » Respect des approches et des pratiques de santé publique actuellement en place.
- » Respect des conséquences économiques.

Rôles et responsabilités FPT – Travailler au sein du Réseau de santé publique



Exemple : Lignes directrices sur le dépistage du VIH

- Facteurs – Les lignes directrices de 1995 ne sont plus à jour.
 - Les provinces et les territoires ont demandé l'élaboration de nouvelles lignes directrices nationales
 - 25 % des personnes séropositives n'ont pas reçu de diagnostic.
- L'élaboration des lignes directrices a été éclairée par plusieurs conseils.
 - Consultations auprès des spécialistes des soins liés au VIH et des ITS, des dépisteurs du VIH, des experts de laboratoire et des personnes intéressées
 - Groupe d'experts
- Les lignes directrices ont été révisées par les provinces et les territoires pour s'assurer qu'elles :
 - cadrent avec les lignes directrices provinciales et territoriales actuellement en vigueur;
 - Appuient les fournisseurs de soins des provinces et des territoires où il n'y a pas de lignes directrices;
 - n'aient pas de conséquences négatives sur la prestation des soins ou n'aient pas de répercussions économiques exagérées;
- L'examen des lignes directrices a été effectué par le Réseau de santé publique.

Conclusion : Dernières étapes internes

- Évaluation de la pertinence et du risque
- Décision
- Publication

Facteurs dont les membres des comités d'experts doivent tenir compte

- Pour augmenter les probabilités de succès, les membres doivent :
 - » connaître le mandat du comité;
 - » connaître les priorités de l'organisation cliente et du gouvernement dont ils relèvent;
 - » savoir que tous les conseils ne seront pas acceptés tels qu'ils ont été formulés.

Facteurs dont les membres des comités d'experts doivent tenir compte (suite)

- Politique en matière de comités d'experts de l'Agence de la santé publique du Canada
 - » Les membres doivent signer une entente de confidentialité.
 - » Les membres doivent remplir une déclaration de conflit d'intérêts.
 - » Il se peut que l'existence du comité ou les travaux de celui-ci demeurent confidentiels.
- Pour en savoir davantage sur la politique de l'Agence : http://www.phac-aspc.gc.ca/about_apropos/eab-oce/policy-orgcon-fra.php.

Remerciements

Geneviève Tremblay

Marsha Hay Snyder

Steven Sternthal